

# Fiche FOCUS

## Les téléprocédures

***Consulter et payer un avis de CFE et/ou d'IFER pour les usagers ayant un seul établissement***



Dernière mise à jour : novembre 2023

## Table des matières

<b>1 – PRÉSENTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1 Objet de la fiche.....	3
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
<b>2 – ÉTAPES DE LA PROCEDURE.....</b>	<b>4</b>
2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel.....	4
2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel.....	12
2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER.....	14
2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER.....	15
2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités.....	15
2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel).....	23
<b>3 – DOCUMENTATION.....</b>	<b>28</b>
<b>4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ RENCONTRÉE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE.....</b>	<b>29</b>

## 1 – PRÉSENTATION

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité non salariée. Cette taxe est calculée sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, à défaut, la CFE est assise sur une base minimum établie en fonction du chiffre d'affaires. **La CFE ne doit pas être confondue avec la taxe foncière.**

La CFE est due par les redevables qui exercent une activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Les avis d'acompte et d'impôt de CFE ne sont plus expédiés par voie postale<sup>1</sup>.

**Désormais, tous les usagers redevables de la CFE et/ou de l'IFER doivent se rendre dans leur espace professionnel sur le site « [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) », afin de les consulter avant d'en effectuer le règlement.**

Pour les échéances<sup>2</sup> du 15 juin (acompte) et du 15 décembre<sup>3</sup> (solde), ils ont également l'obligation de recourir à un moyen de paiement dématérialisé (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensuel).

Les avis établis au titre d'impositions supplémentaires sont envoyés par voie postale. Les montants dus peuvent être réglés par paiement en ligne ou par les moyens de paiement traditionnels (TIP SEPA, chèque, etc.)

**NB :** Les montants dus au titre d'une imposition supplémentaire et inférieurs à 300€ peuvent être réglés en numéraire ou par carte bancaire dans le cadre du paiement de proximité. Le paiement peut être réalisé auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé dont la liste est consultable sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

### Calendrier pour l'avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER 2023

**Mise en ligne des avis :** 06 novembre 2023 (ou le 14 novembre pour les usagers ayant opté pour le prélèvement mensuel de leur cotisation)

**Date limite de paiement :** 15 décembre 2023

Pour les impositions dont la mise en recouvrement a été différée au 31 décembre 2023

**Mise en ligne des avis :** 03 janvier 2024

**Date limite de paiement :** 15 février 2024

### 1.1 Objet de la fiche

Cette fiche décrit l'intégralité de la procédure en ligne vous permettant de créer votre espace professionnel, de consulter et de payer votre avis de CFE et/ou d'IFER.

### 1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

Si vous êtes redevable de la CFE et/ou de l'IFER, vous êtes concerné par l'obligation de consultation des avis dans votre espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

## 2 – ÉTAPES DE LA PROCEDURE

**Si vous n'avez pas encore créé votre espace professionnel, vous devez le faire sans tarder.**

1 [Article L253 du livre des procédures fiscales.](#)

2 Lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du code général des impôts).

3 Si l'imposition est mise en recouvrement au 31 octobre. L'échéance est fixée au 15 février N+1 en cas d'imposition mise en recouvrement au 31 décembre N.

## 2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel

Les redevables de la CFE et/ou de l'IFER doivent anticiper les délais nécessaires à la création et à l'activation de leur espace professionnel, compte tenu de la date limite de paiement de l'avis d'acompte de CFE fixée au 15 juin 2023 et de l'avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER fixée au 15 décembre 2023.

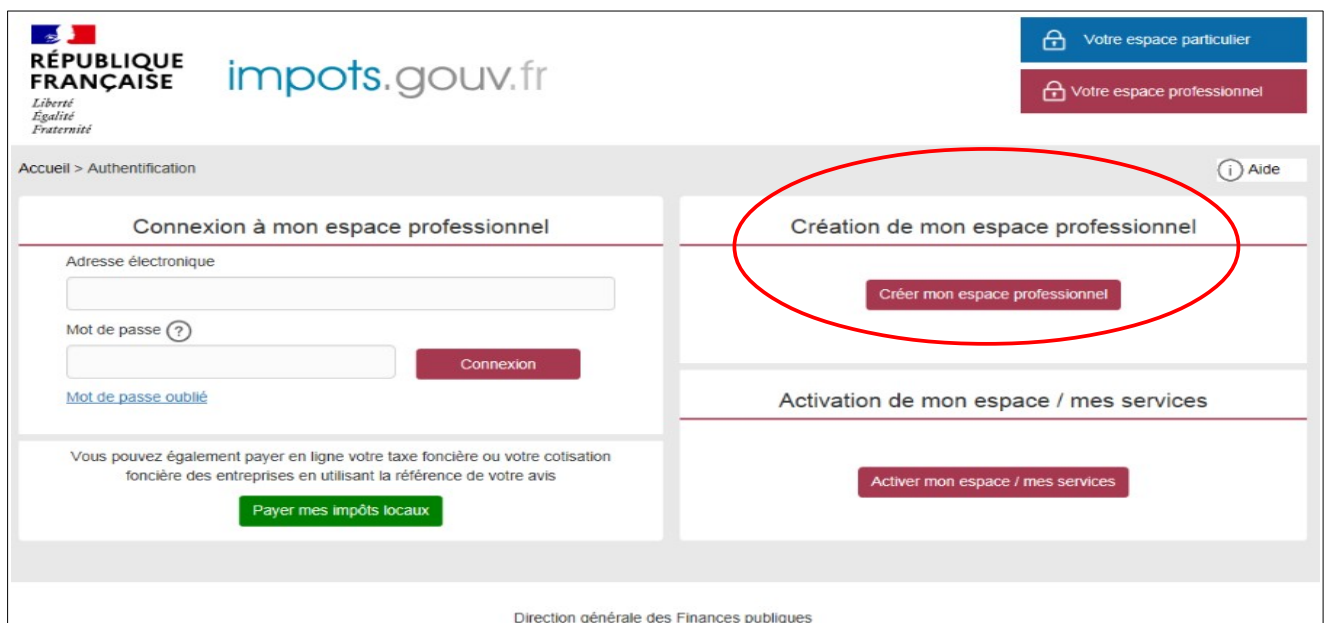
- **Créez votre espace en mode simplifié**

L'accès à l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en cliquant sur « Votre espace professionnel ».



The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). The top navigation bar includes links for 'Votre espace particulier', 'Votre espace professionnel' (highlighted with a red circle), and 'Contact et RDV'. Below this is a secondary navigation bar with 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'English'. A search bar is located below the navigation. The main content area features a warning about phishing ('Attention aux arnaques !'), a section titled 'L'ACTUALITÉ EN BREF' with several news items, and a 'Voir toutes les actualités' button.

Ensuite, il est nécessaire de cliquer sur le lien « **Créer mon espace professionnel** » :



The screenshot shows the 'Authentification' page on [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). The page is divided into two main sections: 'Connexion à mon espace professionnel' and 'Création de mon espace professionnel'. The 'Création de mon espace professionnel' section is highlighted with a red circle and contains a 'Créer mon espace professionnel' button. Below it is the 'Activation de mon espace / mes services' section with an 'Activer mon espace / mes services' button. The page also includes a search bar, a navigation menu, and a footer with the text 'Direction générale des Finances publiques'.

↳ L'écran suivant s'affiche :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace :  
choisissez la procédure qui vous convient.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise dont vous ne partagerez pas la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode simplifié

Vous devrez renseigner le SIREN de l'entreprise concernée, l'adresse électronique qui permettra de la joindre à tout sujet la concernant, ainsi qu'une adresse électronique qui vous servira d'identifiant de connexion à l'espace professionnel.

Une fois l'espace simplifié activé, les services en ligne seront immédiatement accessibles pour l'entreprise.

[Créez votre espace](#)

↳ Dans la rubrique « Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise dont vous ne partagez pas la gestion des services en ligne ? Optez pour le mode simplifié », cliquez sur « **Créez votre espace** ».

↳ Indiquez le numéro SIREN de votre entreprise et validez pour afficher la raison sociale, puis remplissez les champs relatifs à l'adresse électronique de contact avec l'administration fiscale puis à vos identifiants de connexion (adresse électronique de connexion/mot de passe) et aux coordonnées personnelles. La validation définitive ne sera possible qu'après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation de l'espace professionnel.

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Créez votre espace**

**SIREN :** 123456789

**Dénomination :** SARL MARTIN DISTRIBUTION

**Adresse électronique de l'entreprise**

Adresse électronique de l'entreprise

L'adresse électronique de l'entreprise sera utilisée par la DGFiP pour joindre l'entreprise à tout sujet la concernant.

Confirmez l'adresse électronique de l'entreprise

J'accepte de recevoir des courriels d'information générale de la part de l'administration. ?

**Connexion à l'espace**

Adresse électronique de connexion

Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.

Confirmez votre adresse électronique de connexion

Mot de passe de connexion ?

(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).

Confirmez votre mot de passe de connexion

**Coordonnées**

Civ. neutre (Nom) (Prénom)

Quel est votre surnom ? (Réponse à la question de confiance)

(Téléphone)

**Conditions générales**

↳ Lire les conditions générales

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction.

➤ Modifier SIREN ➤ Valider ➤ Effacer

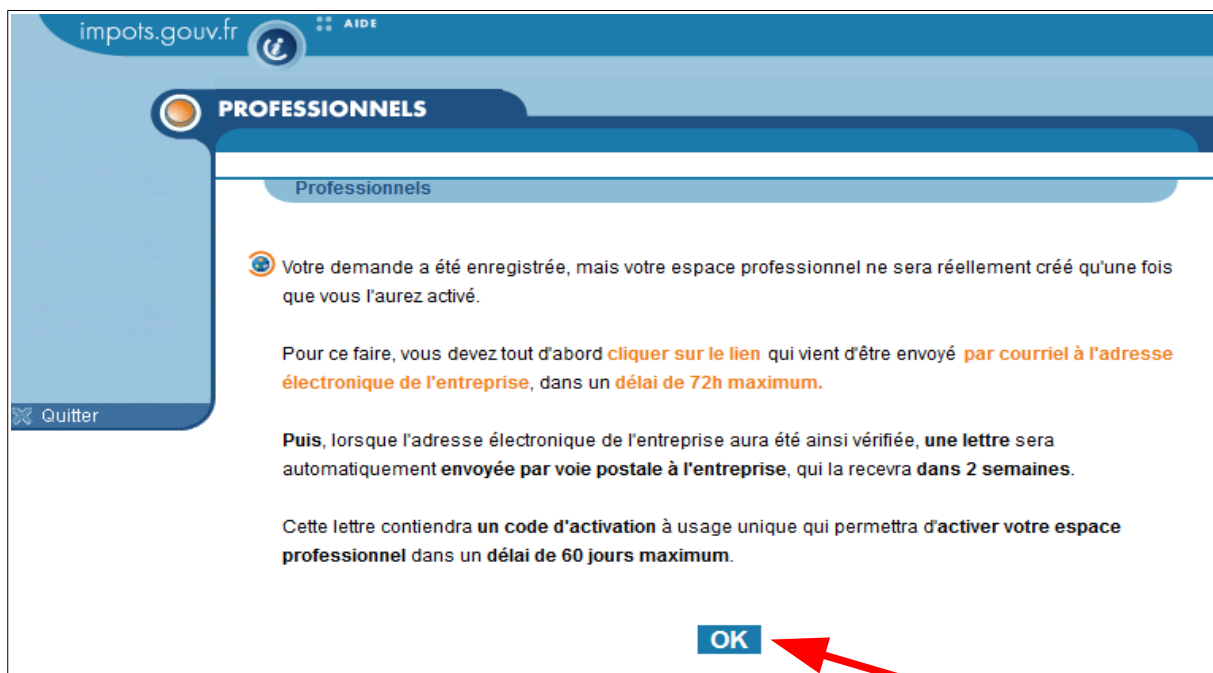
Vérifiez bien qu'aucune erreur ne s'est glissée avant de valider cet écran car il vous faudrait attendre 60 jours pour pouvoir réitérer votre demande à l'aide de la même adresse électronique ou du même SIREN.

Par ailleurs, si vous tentez de créer un espace avec une adresse électronique de connexion déjà associée à un espace, la création sera bloquée : vous devrez utiliser une autre adresse électronique.

↳ Une fois cet écran validé, un message vous informe que la demande est enregistrée mais que l'activation de l'espace nécessite la saisie d'un code qui sera envoyé à l'entreprise.

Cet envoi sera effectué dès que l'adresse électronique de l'entreprise aura été vérifiée au moyen du lien automatiquement envoyé à cette adresse, et cela dans un délai de 72 heures maximum.


Pour des raisons de sécurité, ce code d'activation sera envoyé par courrier postal à l'adresse du siège social et à l'attention du représentant légal de l'entreprise. Vous disposerez d'un délai de 60 jours à compter de l'enregistrement de la demande pour activer cette dernière au moyen de ce code.



impots.gouv.fr AIDE

## PROFESSIONNELS

Professionnels

 Votre demande a été enregistrée, mais votre espace professionnel ne sera réellement créé qu'une fois que vous l'aurez activé.

Pour ce faire, vous devez tout d'abord **cliquer sur le lien** qui vient d'être envoyé **par courriel à l'adresse électronique de l'entreprise**, dans un **délai de 72h maximum**.

Puis, lorsque l'adresse électronique de l'entreprise aura été ainsi vérifiée, **une lettre** sera automatiquement **envoyée par voie postale à l'entreprise**, qui la recevra **dans 2 semaines**.

Cette lettre contiendra un **code d'activation** à usage unique qui permettra d'**activer votre espace professionnel** dans un **délai de 60 jours maximum**.

OK

### • Validez l'adresse électronique de l'entreprise

Une fois la demande de création d'espace enregistrée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de contact (avec l'administration fiscale) renseignée par l'entreprise. Cliquez sur le lien envoyé à cette adresse électronique avant 72 heures.



Espace professionnel - Validation de l'adresse électronique de l'entreprise

Boîte de réception x

ne.pas.repondre@dgfip.finances.gouv.fr 16:50 (il y a 2 minutes) ☆ ↶ ⋮

À moi ▾

Bonjour,

L'adresse électronique [lila.rosemonde@orange.fr](mailto:lila.rosemonde@orange.fr) a été déclarée depuis le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), pour l'entreprise dénommée ci-après.

Dénomination : SARL MARTIN DISTRIBUTION  
SIREN : 123456789

Pour valider cette adresse électronique, veuillez cliquer [ici](#)

Attention, ce lien est valable pendant 72 heures maximum. Au-delà, il sera nécessaire de recommencer la procédure sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Une fois cette validation effectuée, l'entreprise recevra, dans 2 semaines, un code d'activation par voie postale.  
Ce code d'activation, valable 60 jours maximum, permettra de prendre définitivement en compte l'adresse électronique de l'entreprise.

La DGFIP vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.

Recommandations

Pour votre sécurité, nous vous recommandons de ne jamais répondre à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Lien pour valider l'adresse électronique de contact

Après avoir cliqué sur le lien contenu dans le courriel pour valider l'adresse électronique de l'entreprise, un message vous indique qu'un code d'activation vous sera envoyé par voie postale à l'entreprise sous un délai de 72 heures maximum.

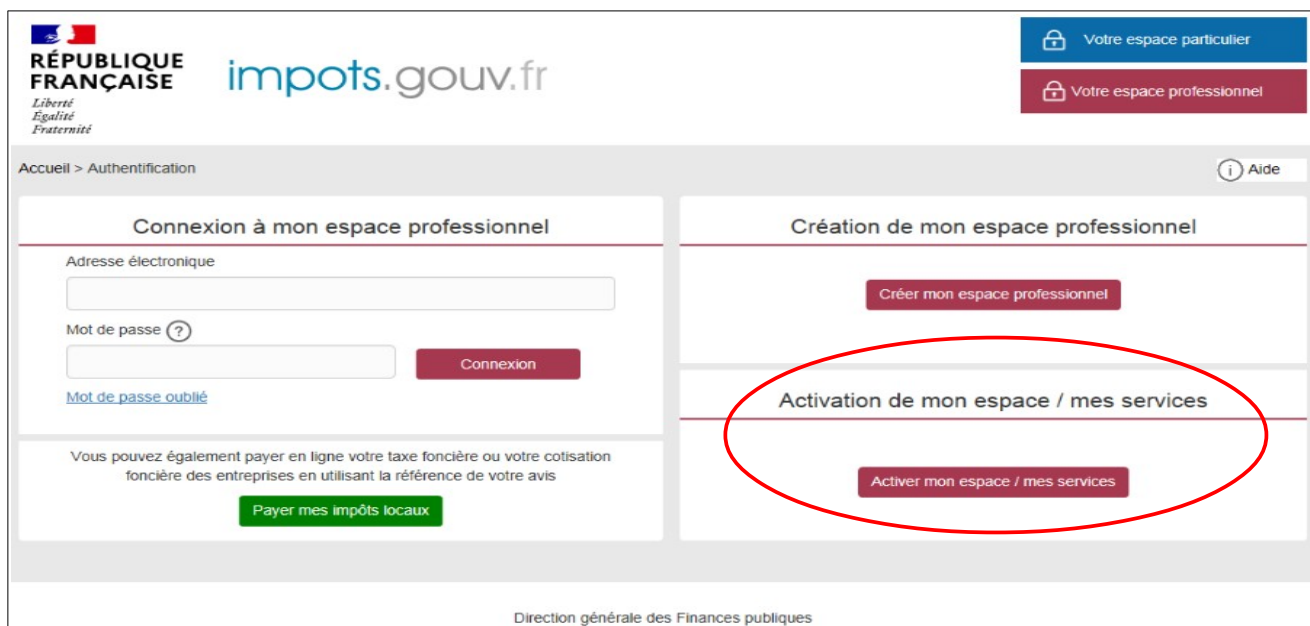
• **Activez votre espace** à l'aide du code d'activation reçu et renseignez le compte bancaire de l'entreprise ; vos services sont immédiatement disponibles dans votre espace professionnel.

👉 Cliquez sur « Votre espace professionnel ».



The screenshot shows the homepage of the French tax authority website, [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). The header includes the French Republic logo and the text "Liberté, Égalité, Fraternité". The main navigation menu contains links for "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", "International", and "English". On the right side, there are three buttons: "Votre espace particulier" (blue), "Votre espace professionnel" (red, circled in red), and "Contact et RDV" (grey). Below the navigation is a search bar with the placeholder text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". The main content area features a "Attention aux arnaques !" warning, a "L'ACTUALITÉ EN BREF" section with three news items, and a "Voir toutes les actualités" button.

👉 Cliquez sur le lien « Activer mon espace/mes services » :



The screenshot shows the "Activation de mon espace / mes services" page on the [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) website. The page is titled "Accueil > Authentification" and includes an "Aide" link. It is divided into two main sections: "Connexion à mon espace professionnel" and "Création de mon espace professionnel". The "Connexion" section contains fields for "Adresse électronique" and "Mot de passe", a "Connexion" button, and a "Mot de passe oublié" link. Below this is a section for paying local taxes with a "Payer mes impôts locaux" button. The "Création" section contains a "Créer mon espace professionnel" button and a red circle highlighting the "Activation de mon espace / mes services" section, which includes an "Activer mon espace / mes services" button. The footer of the page reads "Direction générale des Finances publiques".



↳ Saisissez le code d'activation reçu par voie postale, le captcha et validez.

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Activer votre espace / vos services**

Saisissez le code d'activation (12 caractères)

Recopiez les caractères de l'image



[Changer d'image](#)

↳ L'écran suivant s'affiche :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Activer votre espace / vos services**

Saisissez le code d'activation (12 caractères)

Saisissez votre SIREN (ou équivalent)

Saisissez l'adresse électronique de connexion à l'espace

↳ Saisissez le SIREN de votre entreprise, l'adresse électronique de connexion à l'espace professionnel puis validez.

Sur la page suivante, vous devez indiquer les coordonnées d'un compte bancaire nécessaire au paiement direct en ligne des impôts et taxes.

**Si votre entreprise n'est redevable que de la CFE et/ou de l'IFER, vous ne devez pas adresser le mandat signé à votre établissement bancaire.**

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Déclarez un compte bancaire**

**Attention :**

Vous devez transmettre à votre établissement bancaire, directement et SANS DELAI, le "mandat interentreprises" qu'il vous sera proposé d'éditer à la fin de la procédure.

A défaut de RECEPTION de ce MANDAT AVANT tout PAIEMENT de taxes ou d'impôts auto-liquidés, votre banque rejetterait le télépaiement, et votre facture serait donc impayée.

Si votre établissement bancaire n'est pas éligible aux opérations SEPA / B2B, l'édition du mandat ne vous sera pas proposée ; veuillez dans ce cas demander à votre banque de vérifier sa situation sur ce point.

Afin de pouvoir payer vos impôts depuis votre espace abonné, veuillez déclarer les références du compte bancaire à déclarer.

**Désignation du compte bancaire à débiter \***

International Bank Account Number (IBAN)

Code Pays\* Clé IBAN\* Identification Code (BIC)\*

FR

Précision (facultatif) :

Si vous disposez de plusieurs comptes, cette information facilitera le choix de celui à utiliser au moment du paiement.

**Valider**

**Désignation du titulaire du compte à débiter**

Civilité / Forme juridique :\*

Nom / Prénom / Raison sociale :\*

Adresse :\*

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :\*

Pays :\*

**Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter**

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Ville :

**Clauses générales :**

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables et présentées sur le portail Internet de la D.G.F.I.P. et m'engage à en respecter les obligations qui m'incombent. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations me concernant, que je peux exercer auprès du service gestionnaire dont relève mon dossier professionnel.

[Lire les conditions générales](#)

\* Champs obligatoires

**Etape précédente** **Valider**

Saisissez le compte bancaire domicilié dans la zone SEPA au format IBAN + BIC

Précisez, si vous le souhaitez, l'utilisation que vous ferez de ce compte (information à destination notamment des délégués de vos services de paiement)

Cliquez sur le bouton « Valider »

↳ Vous devrez ensuite compléter et valider les informations relatives à votre compte bancaire.

**Vous devez être titulaire d'un compte bancaire domicilié dans l'un des 36 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre et le Vatican).**

↳ Une page confirmant la fin de la création de votre espace s'affiche :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Votre espace est désormais activé** .....

Votre inscription a été réalisée [ ] 19 sous le numé [ ] .  
Ce numéro d'abonné vous est personnel et doit le rester.

➤ **Sauvegardez ou imprimez votre confirmation d'inscription**

Elle vous sera indispensable en cas de perte de votre mot de passe.

**Vos services en ligne** .....

À partir de maintenant, vous pouvez déclarer, payer vos impôts et taxes et consulter votre compte fiscal.

➤ **Accédez à vos services en ligne**

Quitter

## 2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel

L'accès à l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) en cliquant sur « Votre espace professionnel ».

REPUBLICQUE FRANÇAISE *Liberté  
Égalité  
Fraternité* [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International English

ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

**Attention aux arnaques !**  
Des courriels et SMS frauduleux circulent pour promettre le remboursement d'un trop perçu ou menacer de poursuites pour non paiement d'impôts ou d'amendes. Ces escroqueries n'ont pour but que de vous extorquer de l'argent ou des informations.  
[En savoir plus](#)

**L'ACTUALITÉ EN BREF**

- France services : vos services publics regroupés à moins de 30 minutes de chez vous  
Particulier - 26-10-2023
- Crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV)  
Professionnel - 03-10-2023
- Parution du n°12 de la situation mensuelle comptable des collectivités locales  
Accueil, Collectivité - 10-10-2023
- Un nouvel outil pour visualiser les données de la fiscalité locale des entreprises  
Professionnel - 28-09-2023

[Voir toutes les actualités](#)

Il est nécessaire de s'authentifier par adresse électronique/mot de passe :

REPUBLICQUE FRANÇAISE *Liberté  
Égalité  
Fraternité* [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Accueil > Authentification [Aide](#)

**Connexion à mon espace professionnel**

Adresse électronique

Mot de passe [?](#)

[Mot de passe oublié](#)

[Connexion](#)

**Création de mon espace professionnel**

[Créer mon espace professionnel](#)

**Activation de mon espace / mes services**

[Activer mon espace / mes services](#)

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis  
[Payer mes impôts locaux](#)

Direction générale des Finances publiques

Après authentification, vous accédez à la page d'accueil de votre espace professionnel.

Il convient de sélectionner le service « Consulter > **Avis CFE** » de la rubrique « MES SERVICES ».

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portailpro.gouv](#)

**DOSSIER COURANT**  
SIREN 123456789  
SARL MARTIN DISTRIBUTION

**MES SERVICES**

Consulter

- > **Avis CFE**
- > Compte fiscal [+]

Déclarer

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Résultat [+]
- > Économie collaborative [+]
- > Dispositif DAC6 [+]

Payer

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Prélèvement à la source [+]
- > CFE et autres impôts
- > Dette fiscale [+]

Démarches

- > Remboursement de TVA UE
- > Guichet de TVA UE
- > Gérer mes biens immobiliers

MON ESPACE

- > Gérer les services
- > Gérer les comptes bancaires [+]
- > Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- > Calendrier fiscal
- > Tests économie collaborative
- > Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

Messagerie

- > Adresse électronique de l'entreprise [+]
- > En savoir plus

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?  
En savoir plus : [OUPS.GOUV.FR](#)

Vous avez droit à l'erreur

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

## 2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER

☞ Cliquez sur le bouton « Accès aux avis de CFE ».

Accès au compte fiscal

ACCÈS PAR IMPÔT PAIEMENTS SITUATION DE LA DETTE FISCALE ATTESTATION FISCALE SUIVRE LES ACCÈS DOCUMENTS

Actualités du compte fiscal des professionnels

Accès aux avis de CFE

Un tableau par année des avis de CFE apparaît. L'année la plus récente est dépliée.

Accès au compte fiscal > Tableau des avis d'imposition CFE

Les avis d'imposition : Cotisation Foncière des Entreprises  
Ensemble des adresses - dernière mise à jour des données le 23/10/2023

Restes à payer Paiements

Année	Période d'imposition	Adresse d'imposition	Référence de l'avis	Lien vers l'avis	Date limite de paiement	Montant
Année 2023	2023		2396	Avis d'acompte	15/06/2023	4 360
	2023		2396	Avis d'imposition	15/12/2023	17 733 €
Année 2022						
Année 2021						
Année 2020						
Année 2019						
Année 2018						
Année 2017						
Année 2016						
Année 2015						
Année 2014						
Année 2013						
Année 2012						

☞ Pour consulter votre avis de CFE, sélectionnez « avis d'imposition ».

Accès au compte fiscal > Tableau des avis d'imposition CFE

Les avis d'imposition : Cotisation Foncière des Entreprises  
Factures globales - dernière mise à jour des données le 07/11/2023

Restes à payer Paiements

Année	Période d'imposition	Référence de l'avis	Lien vers l'avis	Date limite de paiement	Montant
Année 2023	2023	2396	Avis d'acompte	15/06/2023	82 645
	2023	2396	Avis d'imposition	15/12/2023	191 697 €

↳ Consultez votre avis de CFE :

Bouton « Payer » permettant le paiement en ligne

Cliquer sur « Notice » ou « Renvois » pour accéder à ces informations

Sélectionner la page de l'avis dématérialisé à l'aide du menu déroulant

Utiliser ces flèches pour afficher la page suivante ou précédente de l'avis

Accès au compte fiscal > Tableau des avis d'imposition CFE > Avis

**Avis d'imposition du rôle général 092 : Cotisation Foncière des Entreprises**  
Facture globale - dernière mise à jour des données le 23/10/2023

AVISCFE

Navigation arrows

**PAYER**

Notice Renvois

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS D'IMPÔT 2023** (AVISCFE)  
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes  
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT  
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :		<b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b>	<b>38 066 €</b>
Référence de l'avis :	2396	Versement sur acompte	18 464,00 €
Identification de l'entreprise redevable : (33) N° SIRET :		<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>19 602,00 €</b>
Département :		<b>Au plus tard le 15/12/2023</b>	

## 2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER

Pour plus de détail sur la procédure de paiement en ligne et les différentes options proposées, vous pouvez consulter la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

### 2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités

#### ➤ Bouton « PAYER »

Vous pouvez payer en ligne par simple clic sur le bouton « **PAYER** » situé au-dessus de l'avis dématérialisé. Vous accédez ainsi directement au service de paiement, sans avoir à vous identifier de nouveau.

Accès au compte fiscal > Tableau des avis d'imposition CFE > Avis

**Avis d'imposition du rôle général 092 : Cotisation Foncière des Entreprises**  
Facture globale - dernière mise à jour des données le 23/10/2023

**PAYER**

Notice Renvois

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**AVIS D'IMPÔT 2023** (AVISCFE)  
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES, votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes  
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT  
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

Vos références		Votre situation	
Numéro fiscal :		<b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b>	<b>38 066 €</b>
Référence de l'avis :	2396	Versement sur acompte	18 464,00 €
Identification de l'entreprise redevable : (33) N° SIRET :		<b>MONTANT A PAYER</b>	<b>19 602,00 €</b>
Département :		<b>Au plus tard le 15/12/2023</b>	









Vous arrivez sur la page d'accueil du service de paiement en ligne.

Vous devez saisir votre numéro fiscal qui correspond en général au numéro SIRET de votre établissement (cf. cadre « Vos références » de la 1<sup>ère</sup> page de votre avis).



Dès lors, la page suivante s'affiche :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. To the right is the 'impots.gouv.fr' logo and a 'Quitter' button. Below the navigation bar, the main heading is 'Paielement des factures'. A sub-heading reads: 'À partir de cet espace, vous pouvez payer en ligne vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de souscrire à un contrat de prélèvement automatique ou de modifier l'un de vos contrats existants pour le paiement de vos impôts locaux.' The 'Payer en ligne' section contains a button labeled 'Payer un avis en ligne'. The 'Espace des contrats de prélèvement automatique' section includes 'Mon contrat de prélèvement' (with a 'Gérer un contrat de prélèvement' button), 'Adhésion au prélèvement' (with an 'Adhérer au prélèvement' button), and a note: 'Pour gérer en ligne un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt ou de votre échéancier. Dans le cas contraire, contactez-nous.' Below this are two cards: 'Le prélèvement mensuel' (with a link to 'impots.gouv.fr') and 'Le prélèvement à l'échéance' (with a link to 'impots.gouv.fr'). The footer contains the text: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité, partiellement conforme'.

👉 Cliquez sur l'onglet « Payer un avis » ou sur le bouton « Payer un avis en ligne »

This screenshot is identical to the one above but includes red annotations. A red box highlights the 'Payer un avis' menu item in the top navigation bar, with a red arrow pointing to it from the left. Another red box highlights the 'Payer un avis en ligne' button in the 'Payer en ligne' section, with a red arrow pointing to it from the right.

Vous devez saisir la référence de votre avis puis, cliquer sur « Continuer ».

aller au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° fiscal : [REDACTED]

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

### Paiement en ligne

Référence avis → Données paiement → Validation → Récapitulatif

#### Saisie de la référence de l'avis

Vous trouverez cette référence dans le cadre "Vos références" de l'avis d'impôt ou du document de relance.

Le champ marqué d'un astérisque (\*) doit être renseigné.

Référence \*

13 caractères alphanumériques

SAISIR LA REFERENCE DE L'AVIS

Où trouver ma référence ?

Retour à l'accueil **Continuer**

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

La facture à régler s'affiche :

aller au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° fiscal : [REDACTED]

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

### Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Référence avis → Données paiement → Validation → Récapitulatif

#### Votre avis d'imposition

Référence de l'avis	23100000000000000000
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	15/11/2023
Montant de l'avis	2 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	2 000,00 €
Montant de votre règlement	2 000,00 € <input checked="" type="checkbox"/> Modifier le montant

#### Vos coordonnées bancaires

IBAN	FR76 3000 0000 0000 0000 0000
BIC	YYYYGGGG
Établissement	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Titulaire du compte	M [REDACTED]
Information complémentaire	BBB

**1** Pour déclarer un nouveau compte bancaire, vous devez vous rendre à la rubrique "Gérer mes comptes bancaires" de votre espace professionnel.

En cochant cette case, je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise. \*

**Rappel :** La procédure en ligne est réservée à toute personne habilitée à signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

#### Votre adresse électronique

Saisissez l'adresse électronique sur laquelle votre récapitulatif de paiement sera envoyé.

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique \*

Confirmation de l'adresse électronique \*

Retour **Continuer**

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme





## 2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel)

Pour ne plus risquer d'oublier votre échéance, nous vous suggérons d'opter pour le prélèvement automatique.

### • L'accès au service de paiement de l'impôt en ligne

Pour adhérer au prélèvement automatique, vous pouvez effectuer votre démarche en ligne depuis votre espace professionnel, en cliquant sur « **Gérer les contrats de prélèvement automatique** » de la rubrique « MON ESPACE ».

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portailpro.gouv](#)

Mme Lila ROSEMONDE  
Abonné : 20101670101919  
> Espace pro.  
> [impots.gouv.fr](#)  
> Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?  
En savoir plus : [OUPS.GOUV.FR](#)

**MON ESPACE**

- > Gérer les services
- > Gérer les comptes bancaires [+]
- > Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

**MES AUTRES SERVICES**

- > Calendrier fiscal
- > Tests économie collaborative
- > Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

**DOSSIER COURANT**

SIREN 123456789  
SARL MARTIN DISTRIBUTION

**MES SERVICES**

**Consulter**

- > Compte fiscal [+]
- > Avis CFE

**Déclarer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Résultat [+]
- > Économie collaborative [+]
- > Dispositif DAC6 [+]

**Payer**

- > TVA
- > Impôt sur les sociétés
- > Taxe sur les salaires
- > CVAE
- > Revenus de capitaux mobiliers
- > Taxe activités polluantes
- > Taxe int. consommation
- > Taxe v. vénale immeubles
- > Prélèvement à la source [+]
- > CFE et autres impôts
- > Dette fiscale [+]

**Démarches**

- > Remboursement de TVA UE
- > Guichet de TVA UE
- > Gérer mes biens immobiliers

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

Vous accédez au service de paiement en ligne. Vous devez saisir votre numéro fiscal (qui correspond normalement à votre numéro SIRET, cf. cadre « Vos références » de la 1<sup>ère</sup> page de votre avis).



Allez au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

## Accéder au service de paiement de l'impôt

Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Payer votre impôt en ligne
- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.

**Je m'identifie avec mon numéro fiscal**

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

Numéro fiscal

[Accéder au service](#)

**SAISIR VOTRE SIRET** →

### En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique

**Le paiement en ligne**

Règlement de mon avis d'impôt en ligne.

[impots.gouv.fr](#) →

**Le prélèvement automatique**

Règlement de mes impôts locaux par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance.

[impots.gouv.fr](#) →

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Pour effectuer une adhésion à un contrat de prélèvement, cliquez sur l'onglet « Adhérer à un prélèvement automatique » ou sur le bouton « Adhérer au prélèvement ».

Allez au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

N° fiscal: [ ]

[Accueil](#) [Payer un avis](#) [Gérer un prélèvement automatique](#) **[Adhérer à un prélèvement automatique](#)**

## Paieement des factures

À partir de cet espace, vous pouvez **payer en ligne** vos avis d'imposition. Vous avez également la possibilité de **souscrire à un contrat de prélèvement automatique** ou de **modifier l'un de vos contrats existants** pour le paiement de vos impôts locaux.

### Payer en ligne

**Payer en ligne**

Payer un avis en ligne sans adhésion au prélèvement automatique.

[Payer un avis en ligne](#)

### Espace des contrats de prélèvement automatique

**Mon contrat de prélèvement**

Accéder à un contrat de prélèvement automatique en cours.

[Gérer un contrat de prélèvement](#)

**Adhésion au prélèvement**

Adhérer à un nouveau contrat de prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance pour un autre avis d'impôt.

[Adhérer au prélèvement](#)

**i** Pour gérer en ligne un contrat de prélèvement,  **votre numéro fiscal doit apparaître en première position**  dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt ou de votre échéancier. Dans le cas contraire, [contactez-nous](#).

**Le prélèvement mensuel**

Règlement de mes impôts par prélèvements automatiques sur 10 mois.

[impots.gouv.fr](#) →

**Le prélèvement à l'échéance**

Règlement du montant de l'avis par prélèvement automatique.

[impots.gouv.fr](#) →

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme



## • Le prélèvement à l'échéance

Pour payer votre avis d'imposition de CFE et/ou d'IFER dû au 15 décembre minuit de l'année en cours par prélèvement à l'échéance, l'adhésion doit être effectuée **avant le 30 novembre de l'année en cours**. Passé cette date, le contrat souscrit ne sera valable qu'à compter de la prochaine échéance.

NB : lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

En choisissant d'adhérer au prélèvement automatique, vous accédez à l'écran suivant. Vous devez vous munir de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.

Cliquez sur « **Continuer** »

Alter au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité* **impots.gouv.fr** Quitter

N° fiscal : [REDACTED]

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique **Adhérer à un prélèvement automatique**

Accueil > Adhérer à un prélèvement automatique

### Adhérer à un prélèvement automatique

À la réception de votre avis d'impôt, vous avez la possibilité d'adhérer au prélèvement mensuel (prélèvements sur 10 mois) ou à l'échéance (prélèvement en une fois).  
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

**Rappel**  
Pour souscrire un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt. Dans le cas contraire, [contactez-nous](#).

**J'identifie l'avis d'impôt pour lequel je souhaite adhérer**

La référence de l'avis, composée de 13 chiffres, est située dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.  
La saisie de la référence de l'avis est obligatoire.

Référence de l'avis d'impôt \*

13 chiffres

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité partiellement conforme

Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 36 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre et le Vatican)

Sur un même écran vous sont proposés deux blocs :

- un bloc « **J'adhère pour mon avis d'impôt XX XX XXXXXXXX XX** » qui présente les caractéristiques principales de votre avis d'impôt de l'année précédente, support de votre contrat : le numéro d'avis de l'impôt précédent, le type d'impôt, montant de l'avis de l'année précédente qui sert de base du calcul des prélèvements, le département du local ;
- un bloc « **Je définis les modalités de mon prélèvement automatique** » sur le prélèvement mensuel et le prélèvement à l'échéance.

Pour adhérer au prélèvement automatique à l'échéance, vous devez sélectionner la case correspondant au type de prélèvement souhaité.

Suivez les indications du service de paiement en ligne pour terminer votre adhésion.

En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, à chaque échéance, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est archivé par l'administration fiscale ; **vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.**

**Le prélèvement effectif intervient, sans aucune autre démarche de votre part, après la date limite de paiement.**

- **Le prélèvement mensuel**

**L'adhésion pour la CFE 2023 n'est plus possible.**

Vous pouvez, cependant, effectuer une adhésion pour le paiement de votre imposition 2024. Le premier prélèvement interviendra dès le 15 janvier si vous adhérez avant le 15 décembre 2023 minuit, ou à partir du 15 février 2024 si votre adhésion intervient entre le 15 décembre 2023 et le 31 janvier 2024. Dans ce cas, une régularisation du montant qui aurait dû être prélevé en janvier sera effectué sur le mois de février ou sur les trois premiers prélèvements.

Les mensualités seront calculées sur la base de votre cotisation 2023. Le premier prélèvement intervient le 15 du mois suivant votre démarche et correspond à la somme des mensualités théoriquement dues au 1<sup>er</sup> janvier. Une régularisation pourra intervenir mi-décembre 2024 au moment du paiement du solde en cas d'augmentation de votre cotisation ou de diminution (remboursement).

En choisissant « adhérer au prélèvement mensuel », vous accédez à l'écran de saisie. Vous devez être muni de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.

Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un

des 36 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre et le Vatican)

**Je définis les modalités de mon prélèvement automatique**

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.  
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#)

Tous les champs sont obligatoires.

**Je sélectionne le type de prélèvement :**

Prélèvement mensuel  Prélèvement à l'échéance

Dès lors, les éléments d'information suivants seront obligatoirement affichés :

- **l'année de prise d'effet des prélèvements mensuels** : en fonction de la période au cours de laquelle vous effectuez cette démarche, deux années peuvent vous être proposées, vous devez alors sélectionner celle que vous souhaitez utiliser en cliquant sur le bouton radio prévu à cet effet ;

- **la possibilité d'estimer le montant annuel de votre imposition future** : pour cela il convient de faire glisser le bouton radio puis de saisir le montant annuel estimé qui servira de base de calcul à vos prélèvements. Ce montant ne peut être inférieur à 12 euros.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** [impots.gouv.fr](#)

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° fiscal : [REDACTED]

Accueil > Gérer mes prélèvements automatiques > Adhérer au prélèvement automatique

Accueil > [Adhérer au prélèvement automatique](#) > **J'adhère au prélèvement automatique**

**J'adhère au prélèvement automatique**

**J'adhère pour mon avis d'impôt n° 23**

Cotisation foncière des entreprises  
Avis d'impôt 2023 : 503,00€ 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

**Je définis les modalités de mon prélèvement automatique**

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.  
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#)

Tous les champs sont obligatoires.

**Je sélectionne le type de prélèvement :**

Prélèvement mensuel  Prélèvement à l'échéance

**Je souhaite adhérer pour l'année :**

2024  2023

ⓘ Du 1er juillet au 15 décembre, vous pouvez uniquement adhérer au prélèvement mensuel pour le paiement de l'impôt de l'année prochaine. Votre demande prendra effet en janvier prochain.

Suivez les indications du service de paiement en ligne pour finaliser votre adhésion.

En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, pour chaque mensualité, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est **archivé par l'administration fiscale ; vous n'avez pas à**

l'envoyer à votre banque.

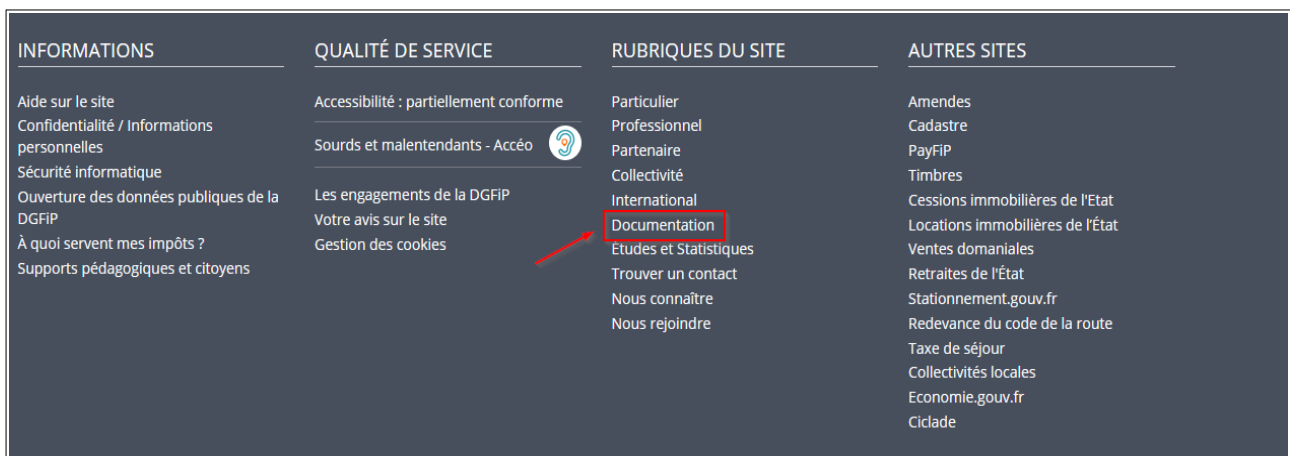
### 3 – DOCUMENTATION

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter de la documentation en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) :

– en cliquant sur « Votre espace professionnel » puis sur l'icône « Aide » ;



– ou en cliquant sur le lien [Accès aux fiches et à la foire aux questions téléprocédures](#) qui se situe au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Informations utiles et foire aux questions sur les téléprocédures des professionnels.



Trois autres fiches focus présentent les démarches suivantes :

- Dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel » :
- [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ;

- Dans la rubrique « Opérations particulières » :
  - [Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#) ;
  - [Payer un avis de CFE-IFER](#) ;

Un tutoriel sur la procédure de consultation et de paiement de l'avis est mis à votre disposition en ligne via le lien « [Consulter et payer sa CFE](#) ».

Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le [dépliant CFE](#) présentant de manière synthétique cet impôt disponible au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Dépliants, fiches et autres publications > Professionnel.


## 4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ RENCONTRÉE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE

L'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- le téléphone *via* le n° 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;
- le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) en cliquant sur « Contact et RDV ou Accéder en bas de page > Professionnel / Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données > Accéder au formuel ».

The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). At the top right, there are navigation buttons for 'Votre espace particulier', 'Votre espace professionnel', and 'Contact et RDV'. Below these are tabs for 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', and 'Collectivité'. The main content area features several promotional banners, including one for 'Indemnité carburant de 100 € pour l'usage du véhicule à des fins professionnelles' and another for 'Aides à destination des entreprises, indépendants, entrepreneurs'. Below these are sections for 'Les Finances publiques recrutent', 'Gérer vos biens immobiliers', and 'Services public +'. A 'À SAVOIR...' section lists various topics like 'Réforme de la taxe d'habitation' and 'Le contrôle fiscal'. A 'VOUS VOULEZ...' section provides quick access to services like 'Payer vos impôts', 'Acheter un timbre fiscal', and 'Accéder aux ventes dominicales'. At the bottom, there is a 'CONTACT ET RDV' section with an 'Accéder' button and a 'QUESTIONS ?' section with 'Particulier' and 'Professionnel' options. The footer contains 'INFORMATIONS', 'QUALITÉ DE SERVICE', 'RUBRIQUES DU SITE', and 'AUTRES SITES'.

La page suivante s'affiche après avoir cliqué sur chacun des « pavés » successifs :



**impots.gouv.fr**

[Votre espace particulier](#)

[Votre espace professionnel](#)

[Contact et RDV](#)

Accueil Particulier Professionnel Partenaire Collectivité International English

ex : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...

Accueil > Contact

**BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, DE NOUS CONTACTER ?**

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

**1 Vous êtes :**

Particulier

Particulier domicilié hors de France

Professionnel

Entreprise étrangère (sans établissement stable en France)

Partenaire

**2 Votre demande concerne :**

Une assistance aux téléprocédures

Une question fiscale d'ordre général

La création d'entreprise (contact et prise de RDV)

La gestion de vos impôts (contact et prise de RDV)

Autre démarche fiscale (quitus, timbre fiscal...)

Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises

Vos correspondants spécialisés

**3 Au sujet de :**

Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données

Par formuel pour une procédure de transmission de fichiers par internet

Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement

**PROCÉDURE DE DÉCLARATION EN LIGNE DES DONNÉES (PAR FORMUEL)**

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)

**INFORMATIONS**

- Aide sur le site
- Confidentialité / Informations personnelles
- Sécurité informatique
- Ouverture des données publiques de la DGFiP
- À quoi servent mes impôts ?
- Supports pédagogiques et citoyens

**QUALITÉ DE SERVICE**

- Accessibilité : partiellement conforme
- Sourds et malentendants - Accéo
- Les engagements de la DGFiP
- Votre avis sur le site
- Gestion des cookies

**RUBRIQUES DU SITE**

- Particulier
- Professionnel
- Partenaire
- Collectivité
- International
- Documentation
- Études et Statistiques
- Trouver un contact
- Nous connaître
- Nous rejoindre

**AUTRES SITES**

- Amendes
- Cadastre
- PayFiP
- Timbres
- Cessions immobilières de l'Etat
- Locations immobilières de l'État
- Ventes domaniales
- Retraites de l'État
- Stationnement.gouv.fr
- Redevance du code de la route
- Taxe de séjour
- Collectivités locales
- Economie.gouv.fr
- CiClade

Nous suivre :

Service-public.fr | Legifrance.gouv.fr

Direction générale des Finances publiques - Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0 - Mentions légales

Votre avis sur le site

